



**ÉTATS-UNIS – MESURES COMPENSATOIRES VISANT LE PAPIER
SUPERCALENDRÉ EN PROVENANCE DU CANADA**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 9 décembre 2019 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

Je me réfère à la lettre du Président de l'Organe d'appel datée du 24 octobre 2018, qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer son rapport concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 17:5 du Mémoire d'accord. Nous pouvons désormais vous informer que nous comptons distribuer le rapport de l'Organe d'appel concernant le présent appel pour le jeudi 6 février 2020.
